

Bruxelles, le 20 août 1990

Direction générale  
de l'Enseignement spécial et  
de l'Enseignement de promotion sociale

Service de l'Enseignement  
de Promotion sociale

P.S. 199/90-GERM.

- Aux Directions des Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté germanophone;

POUR INFORMATION

- Aux Membres du service d'Inspection et du service de Vérification de l'enseignement de promotion sociale.

15630 U297  
~~15624~~ U291

OBJET : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Selon les dispositions du règlement organique des instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté germanophone, chaque établissement doit disposer d'une Commission administrative.

Il s'impose, dès lors, de vérifier si toutes les dispositions sont prises pour que, dès le mois de septembre 1990, chaque institut dispose de sa propre Commission administrative, cellule favorisant le dynamisme de l'établissement et son insertion adéquate dans l'environnement économique de sa zone d'implantation.

Les Directions des Instituts sont, en conséquence, invitées à

- a) communiquer la composition actuelle de leur Commission administrative,
- b) soumettre leurs propositions en vue de
  - créer la Commission administrative,
  - compléter la Commission existante,
  - procéder au remplacement des membres décédés, démissionnaires ou défaillants.

Les renseignements (a) et propositions (b) précitées mentionneront, pour chacune des personnes concernées,

- l'identité
- la date de naissance,
- l'adresse,
- la profession,
- l'entreprise (service, organisme) où la profession est exercée.

Ces renseignements et propositions seront communiqués, avant le 15 septembre 1990 au

Service de l'Enseignement de  
Promotion sociale  
Bureau C.A.C.F.  
rue de la Charité, 28  
1040 BRUXELLES

Je vous remercie de votre diligence.

Le Fonctionnaire chargé de la coordination  
de la gestion administrative de l'enseignement  
de la Communauté germanophone,



R. GAIGNAGE  
Directeur d'Administration